



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Hérault

Affaire suivie par : Cathy EMMA
Courriel : udap.herault@culture.gouv.fr

Montpellier, le 12 janvier 2026

Objet : Balaruc-les-Bains – PLU arrêté– Avis UDAP
Copie à : DDTM - STU

Monsieur le maire,

J'accuse réception de votre demande d'avis relative au projet de révision de votre plan local d'urbanisme (PLU) prescrit par délibération du conseil municipal le 28 septembre 2022 et arrêté le 10 décembre 2025.

Dans le cadre de la consultation pour avis des personnes publiques associées (PPA), un dossier complet du projet sous format numérique nous a été transmis par courriel du 9 janvier 2026.

Je vous informe que je n'ai aucune observation à formuler. Cependant, je tiens à saluer le travail de repérage des éléments patrimoniaux identifiés au titre des articles L.151-19 & 23 qui a été effectué, ainsi que les prescriptions spécifiques et les objectifs à respecter qui ont été rédigés.

Je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

L'architecte des bâtiments de France,

Cathy Emma

Monsieur Gérard CANOVAS
Maire de Balaruc-les-Bains
Avenue de Montpellier / BP 1
34 540 BALARUC-LES-BAINS